



L'Université de Montpellier recrute un Product Owner ingénierie technique et de production (F/H)

Type de contrat : CDD de droit public de Catégorie A

Dates de contrat : dès que possible et pour 36 mois

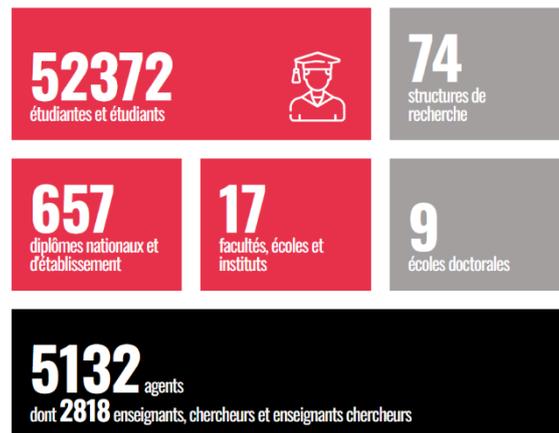
Quotité de travail : 100 %

Rémunération mensuelle : 1960 € à 3335 € brut estimé / 1575 € à 2680 € net estimé

Localisation : Montpellier

Une université d'excellence

Université de recherche intensive, leader mondial en écologie, l'Université de Montpellier est un établissement public expérimental qui figure dans le top 200 du classement de Shanghai. Elle couvre plusieurs champs disciplinaires sciences et techniques, droit, économie, environnement, administration, gestion, médecine, pharmacie, activités physiques et sportives, biologie, informatique, sciences de l'éducation, science politique. Elle a obtenu en 2022 la labellisation I-SITE (Initiative Science Innovation Territoires Economie) qui associe 15 partenaires de recherche et d'innovation du territoire. Ce Programme d'Excellence (PEI) porté par l'Université de Montpellier s'articule autour des enjeux "Nourrir, Soigner, Protéger" et s'appuie sur tous les domaines scientifiques de l'Université et de ses partenaires. Elle coordonne le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI).



Une université engagée

En lutte contre toutes les formes de discrimination, l'Université de Montpellier est engagée pour la promotion de la diversité, l'égalité entre femmes et hommes et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'UM place aussi le développement durable au cœur de sa politique et de son savoir-vivre. Une démarche saluée par le palmarès du Times Higher Education qui la place en tête des universités françaises les plus performantes en terme de développement durable.

Affectation

Structure de rattachement : DSIN – SEP

Environnement de travail : La Direction du Système d'Information et du Numérique (DSIN) doit mettre en œuvre la politique des systèmes d'information et des technologies de l'information et de la communication définie par l'Université de Montpellier dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la documentation et de la gestion et, d'une manière plus générale, à tout ce qui a une relation avec le traitement informatisé ou numérique de l'information.

- Service

Le Service Environnements et Production assure la mise en service, l'exploitation et le maintien en conditions opérationnelles (MCO) :

- De différents environnements applicatifs et services sensibles, gérés par la DSIN
- De l'ensemble des environnements utilisateurs gérés par la DSIN

Le périmètre de responsabilité inclut l'intégralité de l'environnement serveur des applicatifs ou des services opérés : machines virtuelles, systèmes d'exploitation, bases de données, intégration (installation et paramétrage des applications) selon les préconisations techniques des parties prenantes)

- Equipe Environnements Applicatifs

Sur le périmètre du « Service Environnements et Production », l'équipe cross-fonctionnelle « Environnements Applicatifs » assure la mise en service, l'exploitation et le maintien en condition opérationnelle (MCO) de différentes applications et services sensibles gérés par la DSIN.

Sont notamment inclus dans le périmètre :

- L'administration des machines virtuelles sur hyperviseurs VMWare
- L'administration des systèmes de type serveurs Windows ou Linux
- L'administration des systèmes de gestion de base de données
- L'administration technique des services d'annuaires techniques
- L'installation, la mise à niveau ou la migration des services et applicatifs dans le périmètre, de manière non exhaustive : principales applications nationales (et écosystème adjacent), annuaires techniques (et écosystème adjacent), autres applications sensibles.

- Sont notamment exclus du périmètre : Toutes les applications développées en interne par la DSIN et toutes les questions relatives à l'administration de l'infrastructure (stockage, sauvegarde, réseau, etc.)

- Principaux services opérés : ~140 serveurs applicatifs métiers (notamment Tomcat & Oracle AS.), ~800 VM Windows & Linux serveurs sous hyperviseurs VMWare, annuaires techniques AD & LDAP, expertise SGBD Oracle, PostGres, MySQL, MariaDB, MsSQL, Ferme Microsoft RDS, Infrastructure DevOps Suse Rancher, etc.

Présentation du poste

- **Mission principale :**

Sous la responsabilité managériale du chef de service, le Product Owner de l'équipe Environnements Applicatifs a comme missions principales de :

- Apporter le maximum de valeur métier aux utilisateurs finaux, en fonction des contraintes de moyens et des ressources allouées aux projets
- Être l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des parties prenantes
- Organiser, prioriser et coordonner la réalisation des activités de son équipe
- Prendre les décisions finales s'il y a des désaccords
- Favoriser une dynamique de co-construction et d'amélioration continue entre les équipes IT
- Favoriser la dynamique de groupe.

- **Activités :**

L'activité est guidée par le portefeuille projet de la DSIN, portée de manière descendante par les responsables de structure :

- Fédérer l'équipe autour d'un cap / une vision stratégique définie avec le manager
- Favoriser la dynamique de groupe
- Identifier et prioriser les besoins et exigences métiers dans le Backlog
- Rédiger des éléments de Backlog et les conditions d'acceptation
- Coordonner la réalisation des activités de son équipe
- Développer l'autonomie des équipiers
- Tenir compte des contraintes techniques et savoir expliquer les choix d'équipe
- Eliminer les dépendances inutiles
- Revue de Backlog : Effectuer une clarification régulière avec les équipiers et les parties prenantes

- Effectuer une synchronisation régulière avec les autres Product Owners / Equipes
 - Prendre en compte les retours utilisateurs
 - Procéder à des communications régulières vers les parties prenantes, et participer aux revues de projets.
- **Spécificités / Contraintes du poste :**
 - Animation d'équipe dont les personnels peuvent être géographiquement dispersés entre les sites Montpellier Nord (Triolet) et Montpellier Sud (Richter)
 - Déplacements occasionnels sur les différents sites de Montpellier avec comme site principal de rattachement le site Richter
 - Disponibilité occasionnelle en dehors des horaires habituels
 - Permanences éventuelles pendant les périodes usuelles de congés.

Profil recherché

COMPETENCES

- **Savoirs :**
 - Maîtriser les concepts agiles
 - Savoir s'inscrire dans une démarche agile
 - Connaitre les techniques DevOps
 - Savoir gérer du multi-projet
 - Connaitre les législations applicables au domaine
 - Connaitre le fonctionnement des établissements de l'enseignement supérieur
- **Savoir-faire techniques et méthodologiques :**
 - Savoir animer une équipe selon les principes agiles
 - Être capable de travailler sur de multiples projets en lien avec d'autres équipes IT
 - Connaitre le fonctionnement des environnements techniques opérés
 - Avoir une expérience d'administrateur système, DBA ou Intégrateur d'applications
 - Avoir le sens de la négociation
 - Être organisé et autonome
 - Savoir rester attentif aux tendances du marché et aux utilisateurs finaux
- **Savoirs être :**
 - Avoir de la rigueur
 - Être réactif
 - Avoir l'esprit d'équipe
 - Avoir un excellent relationnel
 - Savoir prendre des initiatives
 - Savoir prendre des décisions
 - Savoir faire preuve de diplomatie
 - Avoir l'esprit de synthèse
 - Savoir être à l'écoute
 - Savoir gérer le stress (service de production)
 - Savoir faire preuve d'empathie

Pourquoi nous rejoindre ?

Rejoindre l'université de Montpellier, c'est bénéficier de nombreux avantages dans une région qui offre un cadre de vie qualitatif.

Nos avantages:

- > **Dispositifs de développement des compétences :** accès à une grande offre de formation, préparation aux concours internes
- > **Jusqu'à 56 jours de congés / an** (pour un contrat 12 mois et plus/ temps plein à 38h05)
- > **Temps de travail aménageable**
- > **Jusqu'à 2 jours de télétravail / semaine** (selon les modalités de la charte de TT applicable à l'UM)
- > **Restauration collective**
- > **Aide et prestations sociales**



- > **Prise en charge partielle des abonnements au transport de la ville**
 - > **Accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs de l'université**
 - > **Soutien à la parentalité** : club de loisirs pour enfant, partenariat de crèches, jours enfant-malade
- Avantages dépendant de la nature et la durée du contrat, des nécessités de services et des conditions d'éligibilité*

Modalité de candidature

Dépôt CV et Lettre de Motivation : <https://umemplois.umontpellier.fr/>

Référence de l'offre à rappeler dans votre lettre de motivation : **2023-I0226**

Clôture des candidatures **le 28/04/2024 à 23h59**

Contacts :

- organisation du recrutement : drh-recrut-biats@umontpellier.fr / 04 67 14 99 30
- renseignements sur le poste : cyril.dorcy@umontpellier.fr / 04 34 43 27 17

En savoir plus :

Caractéristiques du contrat

- ✓ Contrat de droit public avec période d'essai en fonction de la durée du contrat
 - ✓ Les congés doivent être pris pendant la durée du contrat de travail
- Pour les contrats d'une durée = ou > 12 mois, au choix :
- * soit 36h40 hebdomadaires et 48 jours de congés par an
 - * soit 38h05 hebdomadaires et 56 jours de congés par an

Conditions générales de recrutement dans la fonction publique

- ✓ Jouir de ses droits civiques
- ✓ Compatibilité des mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions
- ✓ Etre en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont le candidat est ressortissant
- ✓ Pour les personnels de nationalité étrangère, être en position régulière au regard des dispositions relatives aux documents de séjour du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- ✓ Conformément à l'article 49-9 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, les agents qui, dans les six années suivant la rupture conventionnelle, sont recrutés en tant qu'agent public pour occuper un emploi au sein de la fonction publique de l'Etat, sont tenus de rembourser à l'Etat, au plus tard dans les deux ans qui suivent leur recrutement, les sommes perçues au titre de l'indemnité spécifique de la rupture conventionnelle octroyées dans le cadre d'un précédent emploi dans la fonction publique.